



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 3 du 31 mars 2026

Phénologie : débourrement en approche et retour de températures plus douces

Gel : en période de risque, abaissez l'enherbement et évitez de travailler les sols juste avant.

Règles PER 2026 : pas de changement dans la nouvelle version des règles PER en viticulture

Cadastre viticole : possibilité de conversion vers d'autres cultures et retour à la vigne sans limite dans le temps

Flavescence dorée : arrachage obligatoire des ceps marqués en 2025 avant le 31 mars

Entretien du sol : quelques éléments en lien avec la gestion du sol et le désherbage en viticulture

Traitement sortie d'hiver : rappel des symptômes et pratiques

Phénologie

Le débourrement approche à grands pas et dans certaines situations les premières feuilles sont déjà de sortie. Le retour du froid en fin de semaine dernière a été accompagné de neige et les températures sont descendues en-dessous de 0°C dans pratiquement l'ensemble du canton. Si certains bourgeons pourraient être détruits par le gel, la situation globale n'est pas encore préoccupante au vu de la faible croissance des bourgeons.



Figure 1: Courson enneigé le 27.03.26 et aspect d'un bourgeon marqué par le gel au matin du 28.

Gel

A l'approche du débourrement et en cas de risque de gel annoncé, il est conseillé de :

- détruire les éventuels couverts hauts afin de limiter l'humidité et de favoriser les déplacements d'air (attention aux règles SVBN) ;
- éviter de travailler les sols avant un gel annoncé (au moins 3 jours). Ceci afin d'empêcher un relargage d'humidité qui empire l'effet du gel. Par exemple, une humidité relative jusqu'à 30% supérieure a été mesurée au niveau des bourgeons durant les heures les plus froides. Cela peut varier selon l'état hydrique du sol, sa température ainsi que le système de conduite.

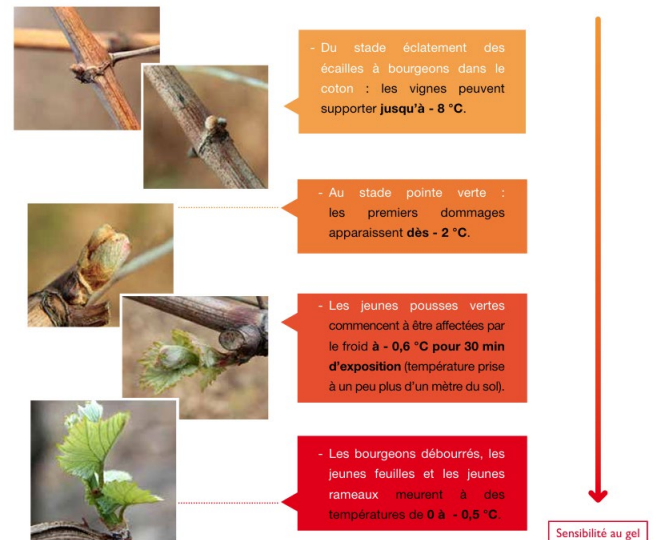


Figure 2: Plus les organes sont développés, plus ils sont sensibles au gel (BIVB, les moyens de lutte contre le gel, 2018).

Dossier spécial gel IFV : [Dossier27Gel et Grele](#)

Règles PER 2026

Les règles PER 2026 sont disponibles en ligne sur le site de vitiplus.ch [PER et certificat VITISWISS – VITIplus](#).

L'envoi des documents sous forme papier n'est pas systématique, notamment puisqu'il n'y a pas de changement à signaler pour cette saison. Les documents de contrôle sont également disponibles en ligne (journal d'exploitation, bilan de fumure, interventions SVBN etc). Ils peuvent être envoyés en format papier sur demande auprès de notre secrétariat ou par mail à l'adresse viticulture@prometerre.ch.

cf [Brochure Agridea](#) Réduction dérive et ruissellement en viticulture).

Herbicides		
Nom de produit	Numéro d'homologation	ES
A Auxilior Rex	W-6085-2	
C Chikara 25 WG	W-5793	6 m
D Dunovum	W-7340-3	20 m
F Firebird Plus	W-7340	20 m
Focus Ultra	W-4700	

Figure 4: extrait page 17 de l'index phytosanitaire d'Agroscope, version 2025. Distances aux eaux superficielles (ES).

• Point herbicides & SVBN

Dans les surfaces de promotion de la biodiversité en vigne, seul l'usage d'herbicides foliaires est autorisé et uniquement sous les ceps sur une largeur de 50 cm maximum.

• Utilisation Chikara 2026

Pour rappel le Chikara 25 WG peut être utilisé avec des pulvérisateurs à dos ou à main, uniquement sous réserve de porter une tenue de protection.

Traitements de sortie d'hiver

Les traitements de débourement doivent être réalisés au cas par cas en analysant le risque réel et ne doivent pas être généralisés à l'ensemble d'un domaine.

Mange-bourgeons

Les boarmies et noctuelles peuvent provoquer des dégâts conséquents selon les secteurs, mais les surfaces touchées sont généralement très localisées et se limitent aux treilles, ceps proches des murs et bords de parcelles. L'intensité des dégâts dépend aussi fortement de la vitesse de croissance de la vigne. Ces ravageurs sont actifs du gonflement des bourgeons à la 1^{ère} feuille étalée. Si la vigne se développe rapidement, la nécessité d'une éventuelle lutte doit être remise en cause.

Dans tous les cas, la lutte ne doit être réalisée dans les zones touchées uniquement à partir de 3% de bourgeons rongés. Ceux-ci doivent être comptabilisés sur des séries de 10 ceps consécutifs. Les produits à base de régulateurs de croissance ont une bonne efficacité contre les mange-bourgeons.

NB : Le ramassage nocturne des chenilles est aussi très efficace dans les petits secteurs localisés. Celles-ci sont faciles à observer avec une lampe frontale.



Figure 5: boarmie et bourgeon évidé

Excoriose



Cette maladie est principalement dommageable pour les vignes en taille courte. Lors de très fortes attaques, les rameaux peuvent être déformés et cassants par la suite.

Bien qu'impressionnante, l'incidence de l'excoriose n'est pas forcément importante et il convient de traiter seulement les parcelles présentant des symptômes sur bois. Pour juger de l'efficacité d'une application, nous vous conseillons de laisser une petite fenêtre témoin (une longueur d'entre-piquets par exemple) dans une parcelle homogène pour comparaison.

Mesures préventives :

- Ne pas laisser les sarments entiers au sol à l'approche du débourement, mais les broyer.

Lutte :

- 1 à 2 traitements juste avant les précipitations. Le premier au stade C-D (40% de bourgeons au stade D) puis au stade E, 1 à 4 feuilles étalées.

Produits :

Voici les principales familles de produits utilisables :

- Soufre mouillable à 2% (16 kg/ha) uniquement au stade C-D (après ce stade : risque de brûlures)
- Folpet, strobilurines (dosage : voir index phyto)

Technique d'application :

Il est important de bien mouiller les bourgeons ou les pousses lors de l'application. Nous vous conseillons d'utiliser des buses à grosses gouttes avec un important volume de bouillie (800l/ha).

Acariose

Peu de symptômes ont été signalés au printemps 2025. En général, ce sont surtout les jeunes vignes (jusqu'à la 3^{ème} feuille), encore peu colonisées par les typhlodromes, qui peuvent être sensibles à ces ravageurs et montrer des signes de blocage de croissance (feuilles en forme de cuillère). Les niveaux de populations de typhlodromes sont aussi fortement influencés par les conditions climatiques du millésime précédent. En effet, les populations présentes en Suisse supportent mal des conditions chaudes et sèches.

Mesures préventives :

Dans les parcelles non colonisées par les typhlodromes, vous pouvez favoriser l'installation d'auxiliaires à partir des pousses ébourgeonnées dans les vignes adultes bien colonisées.

Lutte :

Dans les parcelles ayant présenté des symptômes conséquents d'acariose l'an dernier, nous recommandons d'effectuer un traitement préventif, au stade C-D, avec du soufre mouillable (2%, 16 kg/ha). Un modèle est disponible sur agrometeo.ch pour optimiser le positionnement de l'intervention. En voici quelques éléments importants :

- le cumul des températures >0°C depuis le 1^{er} mars est compris entre 300 et 550°C ;
- la température maximale de la journée dépasse 12°C ;
- le volume de bouillie à l'hectare doit être important (800 l/ha).

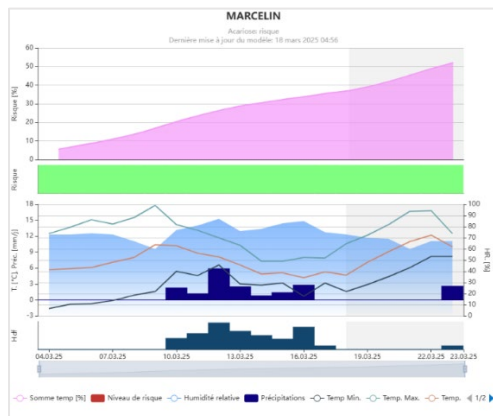


Figure 6: Exemple modèle Acariose pour Marcelin. Source : Agrometeo, 18/03/25

Viticulture biologique

Le traitement au soufre mouillable au stade C-D a une efficacité sur l'excoriose, l'acariose et l'érinose. Pour une lutte durable contre l'acariose et l'érinose, l'implantation et le maintien d'une population suffisante de typhlodromes est à privilégier.

INFOS

- ➔ Les diaporamas des **séances d'informations VITI^{plus} de l'hiver** sont en ligne sur vitiplus.ch (actualités, engrais organique de recyclage, infos bio, choix des produits phytosanitaires)
- ➔ Les diaporamas présentés à Agrovina en janvier 2026 sont disponibles en ligne : www.agrovina.ch/fr/conferences-scientifiques-2026i/
- ➔ Mercredi 22 avril à Changins, les institutions de recherche et de vulgarisation vous proposent une matinée d'échanges et d'interventions techniques visant à apporter des pistes de réflexion face à la crise que traverse actuellement la viticulture en Suisse romande. Plus d'infos en pièce jointe du mail.

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch